

DOSSIER D'INSCRIPTION CQP MONITEUR DE CANOE-KAYAK EN FORMATION COMPLETE

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription.

Ainsi qu'un règlement de 40€ correspondant aux frais d'inscription

A retourner à : FFCK – Base Nautique Olympique et Paralympique 2024 - Route de Torcy
77360 Vaires sur Marne

Ou par E-mail à serviceformation@ffck.org

Intitulé de la session de formation : CQP moniteur de canoë-kayak eau calme - mer

Date d'entrée en formation : Lundi 20 janvier 2020 Préformation du 06 au 17 janvier 2020 : oui / non

Région organisatrice : **FFCK / CRCK Martinique**

Montant : **2 450 €** (hors préformation)

3 430 € (avec préformation de 980€)

PARTICIPANT :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Numéro de licence Carte Canoë Plus¹ :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

Diplômes de l'enseignement général :

- Baccalauréat :
- Etudes supérieures :

Diplômes sportifs et de l'animation non professionnels² :

1.
2.
3.
4.

Diplômes sportifs et de l'animation professionnels³ :

1.
2.
3.
4.

¹ Licence non obligatoire pour l'accès à la formation

² Brevets fédéraux, BAFA, BAFD,

³ Brevets d'Etat, BP JEPS, DE JEPS, DES JEPS, Diplômes STAPS,

ETES-VOUS :

- Salarié(e) Demandeur(euse) d'emploi
- Etudiant(e), sans emploi ou retraité(e)
- Autres :

SI VOUS ETES SALARIE(E), VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL EST :

- CDI
- CDD (dates de début et de fin à préciser)
-
- Contrat de professionnalisation
- CUI-CAE
- Emploi d'avenir
- Autres :

SI VOUS ETES SALARIE(E), CETTE FORMATION RENTRE-ELLE-DANS LE CADRE :

- Du DIF
- Du CIF
- Du plan de formation
- D'une période de professionnalisation

EMPLOYEUR (si la formation rentre dans le cadre de votre emploi⁴)

Dénomination sociale :

N° de SIRET :

Statut juridique⁵ :

Convention collective :

OPCA :

Affiliation à des fédérations sportives et d'éducation populaire (précisez le nom des fédérations) :

.....

.....

Responsable à contacter (Président ou Directeur ou Responsable de la formation) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Date de votre embauche dans la structure :

Durée hebdomadaire de travail :

FINANCEMENT DE LA FORMATION : Précisez ici la structure qui prend en charge financièrement les coûts pédagogiques de la formation : structure employeur, OPCA au titre du plan de formation ou de la période de professionnalisation, OPCA au titre du DIF ou du CIF, dispositif pôle Emploi, dispositif Conseil Régional, autre financeur à préciser.

Je finance moi-même les frais de formation :

- OUI NON

Si non : Dénomination du financeur

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom de la personne à contacter :

Tel. : E-mail :

⁴ Cas du CIF, du DIF, du plan de formation de l'entreprise, de la période de professionnalisation notamment)

⁵ Association, SARL, EURL, collectivité territoriale, ...

PRE-REQUIS A L'INSCRIPTION (à joindre au bulletin d'inscription)

- Attestation de natation sauvetage (formulaire type joint à ce bulletin ou copie d'un diplôme dispensant de cette attestation)
- Pagaie Couleur Bleue eau calme (non obligatoire, le niveau sera vérifié lors des tests d'entrée)
- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du canoë-kayak et disciplines associées datant de moins de 1 an à l'entrée en formation
- Si vous êtes détenteur du PSC1, merci de nous transmettre la copie du diplôme. Dans le cas contraire, nous vous invitons à vous rapprocher d'un organisme de formation au PSC1 pour le programmer, sa possession étant nécessaire pour certifier le CQP

La structure ou le participant déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente telles que reproduites au verso du présent bulletin d'inscription et les accepter sans réserve.

Les informations demandées dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé exclusivement réservé aux services de la FFCK. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Date, cachet et signature

STRUCTURE
(cachet et signature)

PARTICIPANT(E)
(signature)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation de la Fédération Française de Canoë Kayak (FFCK). Les présentes conditions ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de la FFCK. La signature du bulletin d'inscription emporte, pour le signataire du bon d'inscription et pour le participant adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après. Ces conditions générales de vente s'appliquent à compter d'un mois avant le début de la formation.

ARTICLE 2 : Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription. Celui-ci doit être envoyé au service formation de la FFCK au plus tard 20 jours avant le début de la formation.

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée. Si le nombre d'inscriptions est trop faible ou trop élevé une option est enregistrée sur la prochaine action identique (article 6).

Les contenus énoncés dans le descriptif de la formation sont susceptibles d'être adaptés à l'évolution de l'actualité dans le secteur concerné.

ARTICLE 3 : Convocation et attestation de stage

Une convocation est adressée avec un devis à la structure pour transmission au participant huit (8) jours avant la date de la formation. Elle tient lieu de confirmation de participation.

L'attestation de stage ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité du stage effectué. Elle est envoyée à la structure accompagnée de la copie de la feuille d'émargement et de la facture.

ARTICLE 4 : Prix

Toute action de formation engagée est due en totalité en conformité avec l'article 6 des présentes conditions générales de vente.

Les prix comprennent les frais pédagogiques, les supports remis aux participants.

ARTICLE 5 : Facture et conditions de règlement

Après réalisation de la formation, la FFCK envoie une facture à la structure payable sous trente (30) jours.

ARTICLE 6 : Rétractation/annulation

A compter de la date de signature du bulletin, le participant a un délai de dix (10) jours francs pour se rétracter. Il en informe le service formation de la FFCK par mail avec accusé de réception (serviceformation@ffck.org). Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du participant.

En cas d'absence non justifiée du participant, la FFCK retiendra les sommes qui lui sont dues pour la réalisation de la formation.

La FFCK se réserve le droit d'annuler ou de reporter la session de formation au plus tard huit (8) jours avant le début de la session, si le nombre de participants inscrits est insuffisant. En cas d'annulation de la part de la FFCK, elle s'engage à rembourser la totalité du prix versé, sauf en cas de report de l'inscription à une date ultérieure acceptée par la structure et/ou le participant.

ARTICLE 7 : Dispositions diverses

Les informations concernant le participant et/ou la structure qui l'envoie et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le participant et/ou la structure qui l'envoie dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de la FFCK.

Les documents mis à dispositions du participant sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de la FFCK est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

ARTICLE 8 : Différends éventuels

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les Parties, sera porté devant les tribunaux compétents.